



# MAIRIE DE LES BRÉVIAIRES

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Madame, Monsieur,

Afin de permettre l'organisation des services périscolaires facultatifs pour la rentrée des classes 2026 - 2027, nous vous prions de trouver ci-dessous la liste des documents nécessaires à l'inscription de votre enfant :

## 1. Pour toute demande d'inscription à la cantine ou à la garderie, vous devez fournir :

- La fiche de renseignements, dûment complétée et signée,
- Une attestation d'assurance responsabilité civile périscolaire 2026-2027,
- La copie des pages de vaccinations à jour du carnet de santé.

## 2. Pour la CANTINE PÉRISCOLAIRE :

- ▶ Règlement cantine périscolaire (*à retourner daté et signé*).

Calendriers d'inscription :

- **Annexe 1.1 - Calendrier d'inscription annuelle** : si vous souhaitez inscrire votre enfant de manière régulière, c'est-à-dire le(s) même(s) jour(s) chaque semaine et pour toute l'année.
- **Annexe 1.2 - Calendrier d'inscription occasionnelle** : si vous souhaitez inscrire votre enfant de manière occasionnelle. Vous devez déposer ce document à l'accueil de la Mairie au plus tard le mardi avant 9h30 pour la semaine suivante ou le 20 du mois précédent pour le mois suivant.

## 3. Pour la GARDERIE PÉRISCOLAIRE :

- ▶ Règlement garderie périscolaire (*à retourner daté et signé*).

Calendriers d'inscription :

- **Annexe 2.1 - Calendrier d'inscription annuelle** : si vous souhaitez inscrire votre enfant de manière régulière, c'est-à-dire le(s) même(s) jour(s) chaque semaine et pour toute l'année.
- **Annexe 2.2 - Calendrier d'inscription occasionnelle soir** : si vous souhaitez inscrire votre enfant à partir de 16h30 de manière occasionnelle, à raison de 12 fois par an au maximum.

**ATTENTION : LE CHOIX DU CALENDRIER D'INSCRIPTION À LA GARDERIE N'EST PAS MODIFIABLE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE.**

Les dossiers d'inscription doivent être déposés en Mairie

**AVANT LE MERCREDI 3 JUIN 2026**

pour une prise d'effet dès le 1<sup>er</sup> septembre, jour de la rentrée scolaire.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.**

**Nouveauté : Possibilité de régler par prélèvement bancaire**

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Maire,  
Thierry ELBHAR

